



www.prissybeauty.fr

Siren 840 244 271

CONTRAT RESERVATION

Date de l'évènement et l'heure à laquelle vous devrez être prête :

Nom, prénom de la mariée :

Adresse où se feront les prestations :

Si l'adresse du jour j est différente de l'essai ou inversement, précisez les deux adresses.

Numéro de mobile :

Adresse mail :

Prestation choisie :

Conditions du contrat de réservation ;

Pour toute réservation, des arrhes de 70.00€ est exigé, celui-ci sera déduit du montant total.

En cas d'annulation de votre part, il ne sera pas remboursé pour **tout motif** que ce soit.

Pour la covid, si le gouvernement annonce **l'interdiction** des mariages, baptêmes... les arrhes pourront être exceptionnellement déduit uniquement pour un report courant la même année. Pour les prestations (essais) qui ont déjà eu lieu, celle-ci ne seront pas remboursées car elles auront été réalisées. Toute prestation réalisée est dû.

L'article 1590 du Code civil définit la notion d'arrhes.

Les arrhes sont une somme d'argent versée par l'acheteur avant la prestation de service. Elles constituent une avance sur le prix de vente et se déduisent du paiement effectué par l'acheteur au moment de la conclusion du contrat ou en validant les conditions générales si réservation sur internet.

L'article 1590 du Code civil prévoit qu'en aucun cas le versement des arrhes n'engage l'acheteur à acheter, ni le vendeur à vendre. Néanmoins, la partie qui renonce à conclure la vente est tenue au paiement d'une contrepartie financière (le remboursement des arrhes)

- L'acheteur qui refuse d'acheter ne récupère pas les arrhes, qui demeurent au bénéfice du vendeur.

Paiement/conditions :

Les arrhes devront être versé uniquement via Paypal ou Paylib, la réservation sera prise en compte uniquement dès la réception de celui-ci ainsi que le devis et le contrat retourné signer.

Le règlement pour la/les prestations essais et/ou jour j devra être régler en espèces. La cliente est invitée à faire l'appoint.

Une facture sera remise à chaque règlement, par mail.

Le forfait ou la prestation choisie à la réservation, ne pourra être modifié si le montant est inférieur au nouveau forfait/prestation, seule une modification est accordée pour le montant équivalent ou plus.

Concernant les annulations des prestations essais, une fois une date bloquée par le client, une indemnité sera retenue à hauteur de 30% en cas d'annulation de sa part pour **tout motif** que ce soit.

Les réductions ne sont pas cumulables. En cas de réduction Prissy se réserve le droit d'accepter ou non la réduction.

Le paiement devra être réglé avant le début de la prestation.

Vous réglez uniquement les prestations réalisées et non à l'avance. Si après l'essai vous souhaitez annuler le jour j, aucun remboursement ne sera fait, car la prestation aura été réalisée. Si le jour j est annuler, la prestation sera facturée hors forfait.

En cas d'empêchement lors d'un jour J, Prissy contactera un autre prestataire (salon ou indépendant) si aucune réservation n'est possible, la future mariée devra elle-même contacter un autre prestataire à ses frais. Aucun remboursement pour les prestations réalisées.

Les prestations choisies pour vos proches, une fois réservée elles ne pourront être annulée, le montant devra être dû, en cas de non-paiement, le montant sera à la charge de la mariée. La prestation pourra être modifiée pour un montant égal ou supérieur.

Les heures supplémentaires pour les proches sont bloquées, la prestataire ne peut bloquer des créneaux supplémentaires pour rien et interdire la réservation pour les autres futures mariées/invitées.

Si la mariée refuse la prise en charge du règlement, Prissy se réserve le droit d'annuler l'ensemble du contrat.

Attitude/respect/annulation :

Prissy se réserve le droit d'annuler votre contrat, en cas de comportement inadapté, injures... que ce soit par mail, téléphone ou en rdv, en vous en informant directement par mail.

Cela équivaut à l'un de vos proches. Aucun remboursement ne sera effectué sur l'ensemble de la réservation ; arrhes, prestations essais et jour j.

Produits/prestations :

À chaque rdv, Prissy désinfectera ces pinceaux de maquillage devant la cliente, les produits sont aux normes européennes, quelques exemples de marque qu'elle utilise ; Mac cosmetics, Make up for ever, Nyx, Huda Beauty...

En cas d'allergie(s), la cliente a l'obligation d'en informer Prissy. De toute évidence Prissy ne sera pas responsable en cas de réaction allergique ou tout autre.

Déplacement(s) :

Veillez préciser lors de la réservation, s'il y a un code, interphone, étage, ascenseur et place de stationnement.

En cas de stationnement payant et l'unique stationnement devant ou à proximité de la cliente, la facture de l'horodateur sera à la charge de la cliente.

Prissy ne pourra accepter tout retard de plus de 10min. Lors du rdv, la mariée devra être sur place ainsi que les invitées ayant réserver pour commencer directement les prestations.

Les frais de déplacement ne sont pas inclus dans la prestation. D'une ville à une autre la distance/km est différente. La facturation comprend : le déplacement, le carburant, les kilomètres, l'entretien et l'assurance.

Le tarif est communiqué à la réservation.

J'ai pris connaissance du contrat dans son intégralité et les accepte sans réserve, en signant le présent contrat.

J'accepte la diffusion des photos prises pendant les séances, sur le site internet www.prissybeauty.fr, le site Mariages.net ainsi que sur les réseaux sociaux Instagram et Facebook. De toute évidence Prissy ne sera responsable du partage de photos sur d'autre support.

Fait à ;

Le ;

Mentionné « **Lu et approuvé** »o

Signature cliente **MANUSCRITE** :